

**Adjoint au directeur de la division des normes et de la déontologie
du Haut conseil du commissariat aux comptes**

Contexte :

Le Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C), autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale, est l'autorité de régulation de la profession de commissaires aux comptes en France. Présidé par un conseiller à la cour de cassation, il assure la surveillance de la profession et veille au respect de la déontologie et de l'indépendance des commissaires aux comptes. Il diligente des enquêtes et prononce des sanctions. Il assure également la coopération européenne et internationale des régulateurs d'audit. L'effectif actuel du Haut conseil est d'environ 60 personnes.

Au sein du Haut conseil, la division des normes et de la déontologie a une forte activité légistique et intervient principalement dans l'élaboration du référentiel normatif et déontologique s'imposant aux commissaires aux comptes et est consultée lors de la transposition des directives européennes entrant dans son champ de compétences.

La division est également consultée sur l'ensemble des questions relatives aux règles et pratiques professionnelles et contribue aux prises de position du H3C au sein des instances internationales dans les domaines normatifs et déontologiques.

Actuellement, cette division comprend, outre sa directrice, deux chargées d'études et une assistante.

Missions à remplir :

Le H3C recherche d'un(e) adjoint(e) en charge des aspects juridiques de l'exercice professionnel des commissaires aux comptes.

Sous l'autorité de la directrice de la division normes et déontologie il(elle) aura pour missions :

- de participer à la révision du référentiel normatif et déontologique, y compris sur les aspects de transposition des textes européens et de légistique ;
- d'assurer un rôle d'expert(e) sur les aspects juridiques de l'exercice de la profession de commissaire aux comptes ;
- de garantir la cohérence des positions juridiques adoptées par le H3C ;
- de préparer des états de synthèse des instructions menées et des projets de réponses aux consultations internes ou externes, en provenance par exemple d'autres autorités ou de services ministériels ;
- d'assurer une veille juridique permanente sur les sujets d'actualité intéressant la profession de commissaires aux comptes, de diffuser cette information auprès des collaborateurs du H3C et de concevoir et d'animer des formations internes sur ces sujets ;
- d'assister aux réunions des commissions du H3C et des groupes de travail dont la division est en charge et d'en réaliser les comptes-rendus pour les parties qui concernent les aspects juridiques ;
- d'assurer le bon fonctionnement de la division : organisation et planification des travaux, répartition des travaux entre les collaborateurs de la division et, le cas échéant des autres divisions.

Ce poste permet d'acquérir une compétence approfondie en légistique et une connaissance fine du monde de l'audit.

Profil :

Formation supérieure en droit, idéalement cumulée avec une formation comptable / audit ou financière ;

Fort intérêt pour la rédaction de textes et le monde de l'audit ;

Forte sensibilité à la déontologie ;

Bon niveau d'anglais oral et écrit.

Qualités requises :

Rigueur, méthode et fiabilité ;

Curiosité intellectuelle, et objectivité ;

Capacité d'initiative et d'autonomie ;

Capacités de rédaction, d'analyse et de synthèse ;

Management d'équipe, aisance relationnelle, aptitude au dialogue ;

Loyauté, discrétion et capacité à respecter la confidentialité.

Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires : Mme Sandrine Besnard,
Directeur de la division normes et déontologie sandrine.besnard@h3c.org – 01 80 40 75 00